

Questions orales

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON SUGGÈRE QUE LES SESSIONS SE TIENNENT À DES PÉRIODES FIXES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil privé.

Étant donné qu'au début de la séance, j'ai présenté une motion, en vertu de l'article 43 du Règlement, demandant que le comité de la procédure et de l'organisation soit chargé de déterminer la possibilité de tenir des sessions parlementaires à dates fixes, correspondant au calendrier scolaire, et étant donné qu'un seul non très faible a été entendu, ce qui porterait à croire que la majorité des députés serait fortement en faveur de cette motion, puis-je demander à l'honorable ministre s'il serait disposé à présenter une motion à la Chambre, afin que les députés soient saisis de cette question et ainsi puissent en arriver à une entente afin de déterminer s'il est possible qu'à l'avenir les sessions du Parlement soient tenues à des dates correspondant au calendrier scolaire, ce qui permettrait aux députés de vivre une vie plus normale avec leurs familles?

● (1420)

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Je conviens en somme avec le député qu'il serait souhaitable de fixer des dates pour les congés, vacances scolaires et autres jours fériés. Je sais que la plupart des députés approuvent cette idée. J'espère que le comité de la procédure se réunira dans les semaines à venir. Je compte m'entretenir avec les leaders des divers partis à la Chambre en vue de dresser un ordre du jour dont un des objectifs serait de permettre aux parlementaires d'avoir une vie un peu mieux organisée.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÊCHES

LA VIOLATION DES RÈGLEMENTS DE LA CIPAN PAR CERTAINS PAYS—LA MENACE DE FERMETURE DES PORTS CANADIENS—LA POSSIBILITÉ D'ENTENTE AU SUJET DE LA RÉDUCTION DES QUOTAS

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Pêches. La Conférence de la CIPAN, qui revêtra pour le Canada une importance vitale, doit s'ouvrir prochainement; d'autre part, le ministre a déclaré en fin de semaine que les pays membres de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique du nord-ouest ne s'acquittent pas des obligations qu'ils ont contractées en vertu du traité ou ne respectent les accords visant le contingentement de la pêche. Dans ces conditions, l'honorable représentant nous dirait-il s'il songe à réviser la position du Canada à l'égard de l'organisation de ce traité au lieu de faire des menaces voilées, comme la fermeture des ports canadiens, ce qui aurait peu d'effet, voire aucun, sur les pays membres de la CIPAN?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Si le député a lu le rapport du comité parlementaire des pêches et des forêts, il devrait savoir qu'il ne s'agissait pas

[M. Gillespie.]

d'une nouvelle déclaration concernant les violations de contingentement. J'ai, en effet, signalé en public, il y a quelque temps, que nous avions cité des noms et porté des accusations fermes. Quitter l'organisation ne serait pas un moyen de l'améliorer, à mon avis. Quant à la fermeture des ports, certains pays qui violent les règlements de la CIPAN et ne respectent pas les articles et les modalités du traité seraient durement frappés si nos ports leur étaient fermés.

M. McGrath: Je puis assurer le ministre que certains de nos ports seraient eux aussi gravement touchés si nous les fermions. Je veux parler notamment du port de Saint-Jean (Terre-Neuve) et du port de Sydney. Si les pays membres de la CIPAN ne sont pas disposés actuellement à respecter leurs quotas et leurs obligations arrêtés par traité, le ministre peut-il nous dire comment il peut espérer que cet organisme acceptera sa louable et valable proposition de réduire les quotas de 40 p. 100?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Le député ne peut avoir raison sur les deux plans à la fois. D'un côté il nous demande d'être fermes à l'endroit des pays violateurs, et puis quand nous menaçons de l'être, il nous demande de la souplesse.

Des voix: Bravo!

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Quant aux quotas, il y en a beaucoup qui sont respectés. D'autres ne le sont pas. Nous avons signalé ceux qui ne l'étaient pas. Nous ferons des déclarations à la réunion qui se tiendra cette semaine. Nous allons exposer bien clairement les faits, et nous avons laissé entendre que si d'autres violations graves étaient commises dans les mois à venir nous prendrions des mesures appropriées.

Des voix: Bravo!

LES PROPOS DE L'AMIRAL BOYLE AU SUJET DE L'APPUI FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA SURVEILLANCE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Le ministre s'est-il entretenu avec le ministre de la Défense nationale de la déclaration fort logique de l'amiral Boyle? Celui-ci a prétendu que, si le Commandement maritime bénéficiait d'un meilleur appui financier, il pourrait assurer le niveau de surveillance que nous n'aurons pas de sitôt s'il faut attendre de disposer des patrouilleurs qui seront construits dans probablement deux ou trois ans.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre d'État (Pêches)): Monsieur l'Orateur, nous apprécions certes l'aide que nous ont apportée les forces dans notre tâche de surveillance, mais je dois dire, d'autre part, qu'il n'est peut-être pas très économique d'employer un destroyer pour transporter deux inspecteurs des pêches.

M. Clark (Rocky Mountain): Et les hélicoptères, Roméo?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): L'autre point qu'il faut souligner, c'est que, lorsque les forces militaires sont requises par d'autres tâches que la surveillance des pêches, nous nous trouvons sans moyens de surveillance. Ceci dit, je n'exclus aucunement la possibilité de collaborer avec les forces et c'est ce que nous faisons actuellement.

M. Marshall: Je suis un peu étonné d'entendre le ministre annoncer que deux inspecteurs travailleraient sur des